

# LIGNE D'ACTION C1

## Valoriser le patrimoine culturel

Le patrimoine culturel est un véritable moteur pour le tourisme, mais aussi pour la promotion (image de marque, *marketing territorial*) et le développement économiques, notamment par les prestations qu'il induit dans la construction, les services (exploitation, animation) ou l'agriculture (labels, entretien).

Un nouveau bâtiment, un ouvrage d'art, une rénovation urbaine, un projet touristique, etc. représentent à chaque fois une occasion pour mettre en valeur et faire évoluer la richesse patrimoniale du canton. Qu'il s'agisse de périmètres restreints, d'ensembles bâtis, de jardins historiques ou de grands espaces, des interventions même modestes peuvent ainsi se renforcer mutuellement et apporter une réelle plus-value, sans étude ni frais supplémentaires, pour autant qu'elles répondent à une vision stratégique.

Une telle vision prospective permet ainsi d'orienter ces actions vers des objectifs clairement définis. C'est pourquoi la conservation inventive vise moins à figer qu'à mettre en place un projet négocié. Dans cette optique, le Canton reconnaît les enjeux paysagers d'importance cantonale suivants:

- rassembler les politiques territoriales autour d'objectifs partagés: coproduire un paysage de qualité dans l'intérêt général;
- créer des paysages pour les loisirs et le tourisme: contribuer à faire du canton une entité forte et unifiée du point de vue de ses espaces protégés;
- envisager les conséquences à long terme des politiques publiques: anticiper les changements stratégiques imposés par exemple par le changement climatique ou la globalisation;
- favoriser la diversité: faire émerger de nouvelles opportunités en rassemblant les politiques liées aux loisirs;
- faire ressortir la complémentarité entre territoires: concevoir un *partenariat* durable entre les centres et leur région;
- valoriser les terroirs: créer une complicité d'excellence entre le produit et le paysage.

Dans ses politiques à *incidence spatiale* et dans les projets qu'il soutient, le Canton encourage l'intégration de la dimension paysagère du patrimoine culturel dans le but d'améliorer le cadre de vie et l'image de marque du canton. Ses projets sectoriels prennent en compte la dimension paysagère pour restaurer, rétablir ou améliorer les valeurs altérées.

Le Canton prend en charge durablement la gestion des paysages menacés et dignes de protection et mène dans ce sens des actions de sensibilisation.

Le PDCn s'appuie sur les mesures suivantes:

**C11 Patrimoine culturel et développement régional**

**C12 Enjeux paysagers cantonaux**